



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2014-098

* * *

Objet :
Aménagement du stade synthétique.
Demande de subvention

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le seize septembre à dix-huit heures trente, **le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.**

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry — POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier — MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie — CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-louis à Jean-François SOTO - DEBEAUCHE Christine à DURAND Véronique - ADELAERE Sylvain à MATEO Amélie - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS

Convocation du 09 septembre 2014

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet d'aménagement d'un stade de football en gazon synthétique en lieu et place du stade stabilisé.

Pour une réponse adaptée aux besoins du collège et des clubs sportifs de la ville et en particulier le club de football, il est envisagé de remplacer le stade stabilisé par un stade en gazon synthétique.

Les avantages de ce site sont les suivants :

- Un emplacement existant qui répond aux contraintes de proximité avec les écoles et le collège
- Le site étant déjà bien préparé, le coût des travaux de transformation en sera réduit : l'aménagement en gazon synthétique correspondra parfaitement à un aménagement à moindre coût tant en investissement qu'en fonctionnement et permettra de répondre de façon optimale aux attentes sportives multiples

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Redonner à ce stade sa fonction véritable de site sportif car, à l'heure actuelle, il est utilisé pour d'autres fonctions
- Disposer d'un stade en gazon synthétique conforme au règlement des terrains de la Fédération Française de Football et de la Fédération Française du jeu de balle au tambourin
- Disposer d'un équipement- dont l'intérêt dépasse le strict niveau local dans la mesure où les clubs sportifs de la commune accueillent de nombreux enfants (plus d'un tiers des effectifs) résidants dans les communes de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
- Offrir un équipement qui permettra d'accueillir des compétitions sportives de portée départementale, régionale, nationale et internationale.

Au niveau de l'avant-projet sommaire, le projet est évalué à :

- | | |
|---|--------------|
| • Montant des travaux en HT | 705 035,50 € |
| • Montant des prestations intellectuelles | 56 402,84 € |
| • Dépenses imprévues | 11 561,66 € |

773 000,00 €

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire (AVS), tel qu'il est présenté et solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, de la Fédération Française de football, de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et de la Direction Départementale Jeunesse et Sport

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **23 voix POUR – 6 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** le dossier d'avant-projet sommaire (AVS), tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, de la Fédération Française de football, de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et de la Direction Départementale Jeunesse et Sport

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.